



Saint Paulet de Caisson, le 7 décembre 2016.

Mairie  
Promenade Saint Paul  
30130 Saint Paulet de Caisson

Objet : Tag de la peinture sur le mur du local buvette.

Monsieur le Maire,

Lors de notre assemblée générale de notre association qui s'est tenue le 25 novembre dernier, Madame Pages nous a informé que la « haute autorité » de l'école de Saint Paulet de Caisson, lors de sa réunion du mois de novembre, a discuté de la peinture se trouvant sur le mur de notre local, depuis le printemps dernier.

Cette « haute autorité » a estimé que la peinture représentant l'emblème de la Fanny, patrimoine de la France dédié aux joueurs de boules lors des parties se terminant par 13/0, a choqué et ou traumatisé des enfants -écoliers, qui l'ont regardée. Voir photo.

Cette peinture réalisée de commun accord avec la Mairie, qui a coûté de l'argent à notre association, a été taguée dans courant de cette semaine. Voir photo.

Il y a-t-il cause à effet ? Certains esprits chagrins pourraient le penser, je ne prononcerai pas, néanmoins, avez-vous mon œil ? Ou que certaines personnes bien pensantes pourraient objecter, que ce gribouillage n'est pas grave, vu qu'elle ne cache que le « cul » ou les « fesses » selon comme on veut, et que le tag représente un semblant de cœur de couleur rouge sang, et qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Si des enfants ou des parents, qui passaient ou passent devant cette fresque se sont sentis choqués ou traumatisés, il y a problème soit dans leur éducation à l'école soit au sein de leur famille.

Nous sommes en train de vivre des moments, dans la vie de tous les jours, difficiles. Mais cela ne donne pas droit à une minorité même s'ils font partie d'une Elite, d'imposer par la force ou par quelque manière qui soit, leur vue.

Il est clair également, qu'il y a des problèmes beaucoup plus graves qu'une peinture taguée, faut '-il pour cela tout accepter, sans rien dire ? Ne pensez-vous pas, que ces derniers temps, on assiste de plus en plus à un retour d'un intégrisme oppressant dans presque tous les domaines, ce n'est pas par

hasard si un tribunal, en Haute- Savoie, a ordonné à un maire d'enlever une statue de la vierge placée dans un parc public parce qu'il « va contre la laïcité !».

Cette affaire de « tag » pour moi est la goutte qui fait déborder le vase, je pensais qu'un m'occupant d'une association, l'esprit de Bloch-Laine était toujours d'actualité : « L'association c'est la démocratie à portée de la main », je constate que pour certains, c'est le contraire.

A ceux-là, je tiens à leur dit ceci : Où est passée cette République, qui dans tous ses discours rappelle et défend les valeurs de la Révolution, et qui s'est mobilisé contre l'intransigeance et pour la liberté d'expression ? La pensée de Georges Orwell n'est pas loin.



Je tiens à leur disposition un livre très instructif : « La Prédominance du crétin » les auteurs, Fruttero et Lucentini.

Je vous saurais gré de me communiquer les décisions que vous allez prendre concernant ce dossier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous,

Signé

Lello Di Marzio

Copie : Madame Michèle Pages, Comité de direction.